

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu l'arrêté du 18 juillet 2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité animateur ;
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 04 juin 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité animateur mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
BP4ARA260279	Monsieur	BERAUD	Gaëtan
BP4ARA260280	Madame	BOUDET	Océane
BP4ARA260281	Monsieur	BOULIERE	Simon
BP4ARA260282	Madame	CHATELAIN	Malorie
BP4ARA260283	Madame	COLLET	Axelle
BP4ARA260284	Madame	FRETE	Véronique
BP4ARA260285	Madame	LESAGE	Charlyne
BP4ARA260286	Monsieur	ROJO	Guillaume

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

BP4ARA260287 Madame ROUGIES _____ Morgane _____

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 09/06/2026

Pour la Rectrice de région académique,
et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Bruno FEUTRIER